

UN LIBRARY

DEC 9 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/31/75
7 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 101 f) de l'ordre du jour

NOMINATION AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

Note du Secrétaire général

1. Dans sa note du 25 août 1976 1/, le Secrétaire général informait l'Assemblée générale que le mandat de cinq membres de la Commission de la fonction publique internationale allait expirer le 31 décembre 1976 et que l'Assemblée générale devrait donc nommer cinq personnes pour pourvoir les postes devenus vacants. Les personnes ainsi nommées le seraient pour un mandat de quatre ans devant courir à compter du 1er janvier 1977.

2. L'article 5 1) du statut de la Commission se lit comme suit :

"Les membres de la Commission sont nommés pour quatre ans par l'Assemblée générale et leur mandat est renouvelable. Cependant, parmi les premiers membres nommés, cinq membres sont nommés pour trois ans seulement et cinq autres pour deux ans."

Les membres dont le mandat expirera le 31 décembre 1976, après avoir exercé leurs fonctions pendant deux ans, sont :

M. Amjad Ali	(Pakistan)
M. Michael O. Ani	(Nigéria)
M. A. S. Chistyakov	(Union des Républiques socialistes soviétiques)
M. P. N. Haksar	(Inde)
Mme Halima Warzezi	(Maroc)

1/ A/31/132/Rev.1

76-26384

(2 p.)

/...

3. Conformément à la procédure établie à l'article 4 du statut de la Commission, le Secrétaire général a procédé aux consultations voulues avec les Etats Membres, les chefs de secrétariat des autres organisations et les représentants du personnel. Il a également consulté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En conséquence, le Secrétaire général est en mesure d'informer l'Assemblée générale que de l'avis unanime de tous ceux qu'il a consultés, les membres de la Commission dont le mandat expire le 31 décembre 1976 devraient être nommés à nouveau par l'Assemblée générale pour un mandat complet devant courir à compter du 1er janvier 1977.

4. Le Secrétaire général propose donc que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes en tant que membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans, à compter du 1er janvier 1977 :

M. Amjad Ali	(Pakistan)
M. Michael O. Ani	(Nigéria)
M. A. S. Chistyakov	(Union des Républiques socialistes soviétiques)
M. P. N. Haksar	(Inde)
Mme Halima Warzazi	(Maroc)
